



LE PRÉCURSEUR,

Le prix de l'abonnement est de :
16 fr. pour trois mois,
31 fr. pour six mois,
et 60 fr. pour l'année.

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

LYON, 18 SEPTEMBRE 1828.

Au nombre des argumens employés par la *Quotidienne*, on trouve celui-ci : « Nous sommes les plus nombreux ; mais nos adversaires se multiplient à force d'audace et d'activité, et c'est la majorité qui reçoit la loi de la minorité. » Certes, il faut que cette minorité qui n'a ni préfets, ni maires, ni gendarmes, soit en effet furieusement active et audacieuse ; car, remarquez bien qu'elle se compose de gens qui sont déjà fort occupés par leurs propres affaires, tandis que leurs victimes passent leur vie dans une sainte et douce oisiveté. Quoi qu'il en soit, nous citerons à ce sujet un fait curieux, et dont nous pouvons garantir l'authenticité. Cinquante mille demandes ont été adressées au ministre de la guerre pour faire partie de l'expédition de Morée, à leurs frais. La difficulté d'assurer l'existence d'un si grand nombre d'individus dans un pays dévasté, n'a pas permis d'accueillir ces offres généreuses. A l'époque de la guerre d'Espagne, le total des demandes ne s'est pas élevé au-delà de 700. On peut calculer d'après cette base, sans crainte de se tromper, la force des partis. Nous savons bien que la *Quotidienne* n'admet pas l'éloquence des chiffres, et nous n'insistons pas envers elle ; mais nous espérons qu'elle sera comprise par ceux dont le devoir est de diriger le gouvernement dans la voie de l'opinion publique.

Nous publions la lettre suivante, qui nous a été adressée de Marseille par un négociant distingué de cette ville. Nous sommes cependant obligés d'avertir nos lecteurs que nous n'adoptons point les opinions de notre correspondant. Nous différons surtout avec lui sur la question des douanes, et nous repoussons une théorie qui conduirait à faire payer à l'intérieur aux consommateurs deux fois plus cher les produits qu'ils pourraient se procurer au dehors à moitié prix. Nous sommes persuadés que la concurrence et la nécessité sont les excitateurs naturels de l'industrie, elles seules peuvent la forcer à produire le plus économiquement possible. A l'époque du déplorable système continental, les fabricans de tissus de coton ont dû croire que la prohibition seule pouvait soutenir leurs produits : depuis, les barrières sont tombées, les machines se sont introduites dans les manufactures, qui ont atteint en peu d'années une prospérité inouïe. Du reste, la lettre de notre correspondant renferme quelques idées utiles, et nous les livrons aux méditations de nos manufacturiers et de nos hommes d'état :

Marseille, le 14 septembre 1828.

Monsieur,
J'arrive de New-York.
Absent depuis plus d'une année de notre chère patrie, je suis fort arriéré en nouvelles politiques ; et pour me mettre au courant, je lis les journaux des six derniers mois.
J'ai remarqué, comme ayant un intérêt local, le discours que M. Rostand, président de notre tribunal de commerce, a prononcé à l'audience d'installation des juges nouveaux élus ; discours que votre journal et celui du *Commerce* ont inséré presque en entier dans leurs colonnes.
Depuis long-tems aucun fonctionnaire n'avait professé publiquement à Marseille des idées patriotiques et constitutionnelles. Je me souviens fort bien d'avoir assisté en 1827 à l'installation du président de notre tribunal civil, et d'avoir remarqué avec tout l'auditoire que le mot de *Charte* n'avait pas

même été prononcé par les orateurs qui se firent entendre dans cette audience solennelle. Les hommes bien pensans d'alors s'absteaient du mot pour faire comprendre qu'ils n'aimaient pas la chose.

J'ai donc regardé comme une heureuse nouveauté la profession de principes que M. le président du tribunal de commerce a fait entendre.

Quelques amis auxquels j'en ai témoigné ma satisfaction, m'ont assuré que M. Rostand était acquis désormais à la cause constitutionnelle. L'acquisition est bonne. Nous devons ouvrir nos rangs à tous les hommes honnêtes qui demandent à y entrer, lors même qu'ils auraient été jadis enclins au ministérialisme. M. Rostand est d'ailleurs un citoyen notable que les amis des libertés publiques verront avec plaisir parmi eux, et qu'ils mettraient volontiers à leur tête, s'il voulait y marcher.

Des critiques ont dit qu'une philippique contre un ministère déchu, et des doléances sur l'état du commerce étaient déplacées dans une audience de tribunal.

Mais, pourquoi chicaner sur la forme ? Il me semble que si les idées sont justes, il faut les adopter sans considérer le tems, le lieu, ni l'occasion.

Je m'attacherai donc uniquement aux principes d'économie politique émis par cet orateur, et j'examinerai s'ils sont exacts.

Il attribue la stagnation des affaires commerciales à trois causes ;

Le défaut de relations suffisantes avec les nouveaux états de l'Amérique du sud ;

L'excès des droits de douane, et l'immolation des intérêts du commerce aux prétentions ambitieuses de la grande propriété.

Il eût été sans doute à désirer que l'ancien ministère eût reconnu les républiques américaines, et eût négocié des traités de commerce avec elles.

Mais la crainte de faire brèche à la théorie de la légitimité et de mécontenter le roi Ferdinand, a fait ajourner cette négociation malgré les réclamations de l'industrie et du commerce. Ce n'est ni la seule faute, ni la seule perte que l'Espagne nous ait values.

D'accord sur ce point avec M. le président, je diffère d'opinion avec lui sur le reste de son discours.

Je n'admets pas que les anciens ministres aient voulu sacrifier le commerce à la propriété.

Et je suis d'autant moins suspect à les défendre à cet égard, que je n'avais pas attendu leur chute pour accuser hautement l'ensemble de leur administration.

Il n'y a pas en Europe un seul gouvernement qui ne perçoive des droits de douane.

Ces droits ne devraient pas dépasser le taux strictement nécessaire pour protéger le commerce et l'industrie du pays contre la concurrence étrangère.

Mais les gouvernemens européens, courbés sous le poids de leurs dettes et de leurs dépenses, en ont fait une ressource fiscale : ils les ont convertis en impôt de consommation.

La France n'est pas, à cet égard, dans une situation différente de celle des autres états.

On n'accusera certainement pas l'Angleterre de négliger les intérêts de son commerce ; elle a cependant un tarif très-élevé de douanes, et les droits d'entrée qu'elle perçoit forment la branche la plus importante de son revenu.

On entend très-bien l'économie politique et le commerce dans les Etats-Unis du nord de l'Amérique, et pourtant la douane est à peu-près le seul impôt connu dans cette vaste république.

Il est donc inexact d'attribuer la stagnation du commerce français à des droits qui pèsent également sur le commerce des autres pays.

Il faut même reconnaître que notre tarif est rédigé avec beaucoup d'intelligence ; la haute capacité de M. de Saint-Cricq ne saurait être contestée.

Il serait sans doute fort à désirer que les droits fussent moins élevés : les denrées coloniales, les cacao surtout, payent une taxe très-forte.

Mais lorsque les sels et les vins de notre cru, objets de première nécessité, sont soumis à des droits de consommation qui dépassent leur valeur et qui pèsent principalement sur la classe indigente, peut-on se plaindre de l'impôt levé sur des marchandises qui tiennent plus aux jouissances du luxe qu'aux premiers besoins ?

Les droits sur les consommations sont vantés par nos économistes comme l'impôt par excellence.

Sans contester le principe, on peut observer, sans crainte d'être démenti, qu'on l'a poussé à l'excès, et que cet excès même empêche une plus grande consommation.

Toutefois, si l'état de nos finances permettait une réduction, il faudrait dégrever nos sels et nos boissons plutôt que les sucres et le cacao. Il importerait bien plus de diminuer le prix du litre de vin que le prix de la tasse de chocolat.

Où trouverait-on d'ailleurs le remplacement des cent millions que la douane produit annuellement ? et quelle est la contribution sur laquelle on pourrait déverser ce surcroît de charges ?

Ce n'est pas la propriété territoriale qui pourrait supporter ce nouveau fardeau ; car, quoique M. Rostand prétende qu'on a tout fait pour elle, il est constant qu'elle paye le cinquième de ses revenus à titre de contribution foncière.

Elle supporte encore les droits de mutation par vente, donation, décès, échange, etc., qui forment plus des trois cinquièmes des immenses recettes de la régie de l'enregistrement.

D'ailleurs, l'agriculture n'est-elle pas une industrie ? et pourrait-on lui contester la primauté sur toutes les autres ?

N'embrasse-t-elle pas la totalité du territoire ? N'occupe-t-elle pas les quatre cinquièmes de la population ?

N'est-elle pas la véritable nourricière de l'état, et la meilleure garantie de l'ordre social ?

Ce n'est certainement pas une pareille industrie qu'il faudrait grever de 100 millions de plus pour supprimer les droits de douane.

Quel serait, d'ailleurs, le résultat de cette suppression ?

Le port de Marseille serait inondé des blés de la Russie. Le consommateur ne les payerait qu'à 12 fr. l'hectolitre ; mais les terres céréales du Languedoc et de la Provence resteraient en friche, car l'hectolitre de blé y coûte 12 fr. de frais de culture.

Nous recevriions les huiles de Gènes, de la Calabre et de Tunis, à un prix moindre de moitié ; mais les propriétaires de nos vergers d'oliviers seraient obligés de les arracher, parce que des frais de culture trop dispendieux, ne leur permettraient pas de soutenir la concurrence.

Les sodes d'Espagne et de Sicile afflueraient dans notre port ; mais toutes les fabriques de sodes factices établies dans les environs, seraient obligées de cesser leurs travaux.

Les laines de Barbarie et de Macédoine arriveraient encore en abondance, et se vendraient à bon compte, parce qu'elles coûtent peu à leurs proprié-

taires ; mais le prix de nos laines que la rareté des pâturages et l'impôt du sel nécessaire aux troupeaux rendent si chères , deviendraient ruineux pour nos agriculteurs. Ce résultat amènerait la diminution de nos troupeaux , et par suite celle de nos moyens de nourriture et celle des engrais de nos terres.

La concurrence des draps d'Angleterre et des Pays-Bas est déjà funeste aux nôtres dans les Echelles du Levant ; elle viendrait s'exercer même sur notre territoire , au grand détriment de nos fabriques. M. Rostand qui fabrique et vend des bonnets de laine , voudrait-il avoir à soutenir à Marseille même la concurrence des bonnets importés d'Angleterre et tissus à meilleur marché que les siens ?

On le contesterait en vain ; la douane est nécessaire à la protection de notre industrie et de notre commerce maritime. Un système contraire les détruirait incontinent.

L'excès seul des droits est un abus.

Il cessera lorsque les gouvernements ne seront plus forcés , par l'énormité de leurs dépenses , à faire de la douane un impôt de consommation.

La discussion de la pétition des vigneronns à la chambre des députés , et le discours de M. de Saint-Cricq ont répandu des flots de lumière sur cette question.

Il a été reconnu que l'importation de nos vins à l'étranger n'est pas moindre qu'elle n'était autrefois ; mais que tandis que la production est devenue plus considérable par l'extension de la culture de la vigne , la consommation intérieure avait éprouvé une grande diminution , par suite de la cherté provenant des droits dont les boissons étaient grevées.

Le remède aux maux dont les vigneronns et les commerçans se plaignent est donc dans l'économie.

Qu'on réduise les dépenses , et l'on n'aura plus besoin d'aussi fortes recettes.

Alors , mais seulement alors , on pourra réduire les droits trop élevés qui sont perçus sur nos vins et sur les marchandises qui nous viennent de l'étranger.

La diminution des taxes augmentera la consommation intérieure et la masse de nos échanges avec les autres pays. Les vigneronns et les commerçans y trouveront également leur avantage.

Après un ministère dissipateur , il est indispensable de revenir à l'économie. L'administration de M. de Villèle a gravement compromis nos finances. Notre dette publique s'est accrue au lieu de diminuer. L'amortissement est paralysé pendant dix années ; et quatre nouveaux millions de rente viennent encore grossir la masse déjà trop considérable de notre passif.

Que l'économie soit donc mise de toutes parts à l'ordre du jour.

Ce n'est pas seulement dans les dépenses de l'état qu'il est nécessaire de l'introduire ; il faut encore l'introduire dans les budgets municipaux.

Les mauvais exemples d'un ministère prodigue n'ont été que trop suivis par les administrations inférieures.

Les budgets des villes ont été grossis d'année en année.

Celui de Marseille est double de ce qu'il était à l'époque de la restauration.

Ainsi , après quatorze années d'une paix profonde , nos communes se trouvent obérées plus que jamais , et l'impôt de l'octroi est partout augmenté.

Cet impôt se perçoit à Marseille , non-seulement sur les vins et sur les eaux-de-vie , mais encore sur les farines , malgré la prohibition formelle de l'art. 16 de l'ordonnance royale du 9 décembre 1814.

Et quoique le tarif de notre octroi fût déjà fort élevé , on l'a encore augmenté d'un dixième depuis le 1^{er} janvier dernier.

Les conseils municipaux devraient enfin arrêter le penchant qui les entraîne à la dépense ; il est temps qu'ils s'occupent sérieusement des moyens d'améliorer le sort de leurs administrés en allégeant le poids des octrois.

La diminution des droits ferait augmenter la consommation et ferait cesser la contrebande immorale qui s'est organisée aux portes de toutes les grandes villes.

Voilà un sujet digne du zèle de nos conseillers municipaux. M. Rostand y donnera sans doute tous ses soins : rapporteur ordinaire de la commission du budget et des comptes de notre ville , il peut , mieux que tout autre , donner des preuves d'un véritable patriotisme , en y faisant adopter d'utiles réformes , et en y introduisant un esprit d'économie que je regarde aujourd'hui comme un moyen indispensable de conservation sociale.

J'ai l'honneur , etc.

Votre abonné , R.... D....
négociant-manufacturier.

Des voleurs se sont introduits , la nuit dernière , dans un chantier de construction , rue Désirée , et y ont enlevé plusieurs outils de menuisier.

— Nos dilettanti apprendront avec plaisir que M^{me} Julia Robert , cédant aux vœux qui ont été manifestés dans la soirée musicale de l'hôtel du Nord , donnera un second concert. Il aura lieu vers le milieu de la semaine prochaine. Nous en ferons connaître le programme aussitôt qu'il nous sera communiqué ; dès à présent nous pouvons annoncer que M^{me} Julia Robert choisira les plus beaux morceaux des opéras de *Sémiramis* et de *Moïse* de Rossini ; elle fera entendre aussi des *Bolero* , des *Tyranna* espagnols , et un morceau qu'elle chantera et accompagnera avec la harpe.

Ainsi cette soirée aura d'autant plus d'attraits , que les compositions qui y seront exécutées n'ont guère été entendues jusqu'ici que dans la capitale.

— L'année scolaire va recommencer , et une nombreuse jeunesse se dispose à aller chercher à Paris les leçons de nos savans professeurs. Mais que d'inquiétudes ne cause-t-elle pas aux pères de famille , cette interruption absolue de leur surveillance , résultat nécessaire de leur séparation d'avec leurs enfans ! Nous croyons leur rendre un véritable service en leur indiquant l'*Institution auxiliaire de l'École de droit* , formée par M. Darragon. Elle a pour but d'offrir aux jeunes étudiants un asyle où ils seront soignés et surveillés comme dans la maison paternelle , où ils trouveront une nourriture saine et abondante , des logemens commodes , des répétiteurs habiles ; où des conférences journalières seront faites sous la direction de ces répétiteurs , qui de plus veilleront à ce que les jeunes gens suivent assiduellement les cours publics. Une bibliothèque choisie est établie dans la maison ; des maîtres d'arts d'agrémens et de langues vivantes y seront appelés ; enfin , plus tard , on y promet l'établissement de cours de droit naturel , d'économie politique , etc. Nous ne doutons pas que les pères de famille ne préfèrent ces avantages pour leurs enfans à la liberté illimitée de l'hôtel garni , et à la nourriture malsaine du restaurant. (Voy. les annonces.)

PARIS, 16 SEPTEMBRE 1828.

Le roi est parti de Colmar le 12 , à sept heures et demie du matin , dans une calèche découverte , escorté par le 1^{er} régiment de hussards. Les habitans qui se pressaient sur le passage de S. M. , comme à son entrée dans la ville , n'ont cessé de faire entendre les cris de *vive le Roi ! vive le Dauphin !*

La route qui traverse les montagnes des Vosges présente les sites les plus pittoresques : de chaque côté , une longue suite de monts escarpés , dont les sommets sont , pour la plupart , couverts de sapins. Un ruisseau qui roule avec fracas sur des quartiers de rochers , forme le long de la route une multitude de cascades. Les voitures ne peuvent aller qu'au pas pour monter et descendre la montagne dite du *Bonhomme*. Pendant ce trajet , qui a duré deux heures , S. M. a pu considérer ces beaux sites et voir un orage se former au milieu des montagnes.

L'orage , qui s'était formé sous les yeux de S. M. , a éclaté près de Raon-l'Étape. La pluie , mêlée de grêlons , tombait en nappes d'eau. Une des voitures de Mgr. le Dauphin , dans laquelle étaient M. le duc d'Escars et M. le baron d'Acher , s'est trouvée dans le nuage électrique. La foudre a éclaté , mais heureusement les chevaux se sont arrêtés d'eux-mêmes ; il n'y a eu aucun accident.

M. le comte d'Allonville , préfet de la Meurthe , accompagné de M. le baron de Coëtlosquet , sous-préfet de Lunéville , attendait S. M. aux limites du département pour la complimenter.

A six lieues de Lunéville , et presque à la sortie des Vosges , se trouve située la belle manufacture de cristaux de Baccarat , appartenant à MM. Godard et compagnie. S. M. s'y est arrêtée ; elle a été saluée par mille acclamations , et est descendue à la maison principale. Le roi a visité ensuite tous les ateliers. On a coulé en sa présence tous les différens objets que produit

cette manufacture , et dans un riche verre de cristal , coulé sous ses yeux , S. M. a vu son portrait incrusté.

Le propriétaire de l'établissement a supplié le roi de daigner accepter l'hommage de deux vases magnifiques. S. M. l'a accueilli avec une extrême bonté. Mgr. le Dauphin a également bien voulu accepter pour M^{me} la Dauphine quelques cristaux d'une forme élégante.

Les divers régimens de cavalerie qui forment le camp de Lunéville s'étaient portés sur la route au-devant du roi ; mais S. M. , voyant le mauvais temps , avait chargé M. le duc d'Escars de la devancer et de porter ses ordres à M. le général vicomte Mermet pour faire réintégrer les troupes dans leurs quartiers.

A une lieue de Lunéville , le roi a trouvé M. le vicomte Mermet , son état-major et un escadron de lanciers , et peu après M^{me} la Dauphine , qui était venue au-devant de S. M. , et qui était arrivée de Strasbourg dans la matinée. S. A. R. est montée avec le Roi et Mgr. le Dauphin dans la calèche préparée pour l'entrée du roi dans Lunéville.

M. le comte de Frawemberg , maire , accompagné du corps municipal , a eu l'honneur de haranguer S. M. , qui est arrivée à six heures un quart au château , où M. le maréchal prince de Hohenlohe a eu l'honneur de la recevoir.

Immédiatement après son arrivée , le roi a reçu les autorités civiles et militaires et les officiers du camp. Les demoiselles de la ville lui ont offert une corbeille de fleurs.

S. M. a daigné admettre à sa table M. le préfet de la Meuse , M. l'évêque de Nancy , M. le sous-préfet de Lunéville , MM. le président et le procureur du roi du tribunal , et MM. les généraux et colonels.

Après son dîner , elle s'est rendue à la salle de spectacle avec M^{me} la Dauphine et Mgr. le Dauphin. Le prince Guillaume de Bade était dans la loge de S. M. On a joué d'abord elle le *Hussard de Felsheim* et le *Concert à la Cour*. S. M. a été saluée , à son entrée et à sa sortie , par de vives acclamations.

— Par ordonnance du 15 de ce mois , le prix du pain a été maintenu à 16 sous 1/2 les quatre livres , quoique le prix des farines augmente ordinairement à l'époque des récoltes et semences. Cette ordonnance autorise les boulangers à faire du pain de 2^e qualité au prix de 13 sous 1/2 les quatre livres. Dans une circulaire adressée aux commissaires de police , M. le préfet les invite à favoriser l'usage de ce pain de 2^e qualité et à surveiller sa fabrication , afin de procurer à la classe la moins aisée un pain de bonne qualité et à un prix plus modéré. Déjà plusieurs boulangers des quartiers des Innocens , des Arcis et autres cuisent chaque jour plusieurs fournées de ce pain , à la grande satisfaction des habitans de ces quartiers populeux. Des échantillons ont été envoyés à la préfecture , et l'on a reconnu sa bonne qualité.

— M. le contre-amiral de Rosamel doit s'embarquer incessamment à Toulon , sur le vaisseau le *Trident* , pour aller se ranger sous les ordres de M. le vice-amiral de Rigny.

Cette disposition paraît avoir fait répandre le bruit du prochain rappel de ce dernier officier-général en France.

La santé de M. de Rigny , que de grandes fatigues avaient altérée , aurait pu seule le ramener en France. Mais nous sommes heureux de pouvoir annoncer qu'il est aujourd'hui entièrement rétabli , et que , par conséquent , il n'est point question de son remplacement dans un commandement où il a déjà rendu de si grands services et où il pourra en rendre encore de fort importants. (Messager des Chambres.)

— Nous supplions toutes les âmes honnêtes , tous les cœurs véritablement royalistes de lire les articles que publient depuis quelques jours les feuilles de la ligue , et nous leur recommandons si c'est ainsi que s'exprime le noble dévouement à la religion et à la royauté : ce style de lazis et des bouddhis de la régence , mêlé au nom des évêques , aux matières religieuses , n'offre-t-il pas un tableau capable d'éloigner les consciences véritablement religieuses ?

Des gens qui crient tous les jours à la fin du monde avec la prétention du caledonien , ou qui nous disent que le trône s'écroule avec des citations de M^{me} de Sévigné , doivent opérer sur les esprits l'effet contraire de celui qu'ils veulent produire. Peu de lecteurs se laissent toucher à la lecture de la *Quotidienne* , jusqu'à ce point de s'écrier la larme à l'œil : comme la bonne vieille d'une caricature spirituelle , encore des révolutions ! Le parti dont ces journaux sont l'expression a marché lui-même ; ses passions l'aveuglent encore , mais il ne croit plus à ses propres prédictions ; il est prophète de mauvaise foi , ce qui est une position qui ne peut durer.

L'organe de l'ancien ministère se complait surtout à cette polémique facile ; c'est à la personne des nouveaux ministres qu'il s'attache. Il nous serait aisé d'imiter son exemple , si l'esprit des convenances ne nous arrêta pas. Croit-on qu'on a tout épuisé sur le personnel de l'ancienne administration , et que MM. le comte Corbière , Villèle et Peyronnet soient aujourd'hui placés si haut dans l'opinion , qu'on ne puisse plus les atteindre ; une telle polémique nous déplairait ; elle est en dehors des mœurs graves du gouvernement représentatif ; toutefois , si la *Gazette* nous y force , nous entreprenons hardiment dans cette lutte , et les souvenirs ne nous manqueront pas ! (Messager des Chambres.)

— Nous avons annoncé il y a peu de jours que M. de Pont avait reçu , par un courrier expédié de Lisbonne , une lettre autographe de don Miguel , pour être remise au gouvernement de S. M. T. C. , dans laquelle don Miguel tâchait de justifier

son usurpation. On donne comme positif que, malgré les instances de M. de Ponte auprès de notre gouvernement, il s'est refusé à recevoir cette lettre, comme étant adressée par un prince avec lequel la France n'entretient aucun rapport politique depuis les actes illégitimes par lui pratiqués.

(Constitutionnel.)

— La Gazette de Lyon annonce, dans sa Feuille du 12 de ce mois, que le 4, un employé des douanes de Châtillon-Michaille avait déclaré, en procédant à la visite de la diligence de Genève à Lyon, qu'il avait ordre de saisir tous les ouvrages ultramontains, compris le Journal de Rome (Diario di Roma).

Nous n'avons jamais approuvé les mesures prohibitives, et, quoique la librairie française ait beaucoup à souffrir des vexations arbitraires de plusieurs états voisins, nous ne pensons pas que ce soit aux produits de l'intelligence et au commerce de la pensée qu'on puisse légalement, dans un état constitutionnel, appliquer ce système de représailles.

Nous ajouterons que le Diario est de tous les journaux étrangers le plus innocent, le moins digne d'inspirer de la méfiance et des inquiétudes à la police française.

Nous étions donc tentés de révoquer en doute cette étrange nouvelle de la Gazette de Lyon; mais ce qui, malheureusement, semble la confirmer, c'est qu'aujourd'hui lundi nous n'avons pas, contre l'ordinaire, reçu le Diario, quoique les Gazettes de Naples et de Florence nous soient arrivées.

(Journal des Débats.)

— On a reçu hier à Paris des nouvelles des savans français qui vont, par ordre du roi, explorer les monumens de l'Égypte et de la Nubie. Une lettre de M. Champollion le jeune, annonce qu'ils ont quitté la rade d'Agriente en Sicile, le 7 août au matin. Tous étaient en bonne santé, et ils se louent extrêmement des attentions de M. le commandant Cosmao-Duvernois et de ses officiers.

Il est présumable que cette caravane littéraire a pu débarquer à Alexandrie dans le courant du mois d'août; les nouvelles les plus récentes d'Égypte leur assurent le meilleur accueil de la part de S. A. le vice-roi, sous les auspices du digne représentant de la France dans cette contrée, M. le chevalier Drovetti, notre consul-général.

— Les réparations qu'on fait en ce moment au Palais-Royal ne se bornent pas à la partie occupée par S. A. R. le duc d'Orléans. L'étroite entrée du caveau des Aveugles a été restaurée et agrandie, et de nombreux ouvriers sont occupés à restaurer l'extérieur du café de la Paix d'une manière plus digne de l'intérieur.

— M. le prince de Liéven, fils de S. Exc. l'ambassadeur russe en Angleterre, est arrivé hier à Paris, et est reparti immédiatement pour Madrid.

— On sait que M. de Mandeville, nommé consul-général de France près la république de Buenos-Ayres, était à bord de la division du contre-amiral Roussin, dont nous avons annoncé l'arrivée à Rio-Janciro. M. de Mandeville est passé aussitôt à bord de la frégate la Surveillante, qui fait partie de la station française au Brésil, et il a mis à la voile pour la Plata. On espère que ses efforts et ceux de M. de Gabric, aidés de la coopération sincère des envoyés britanniques à Buenos-Ayres et à Rio, réussiront à amener la conclusion d'une paix depuis si long-temps souhaitée par le commerce de tous les pays, qui a eu tant à souffrir des divisions qui séparent l'empire du Brésil et la république Argentine.

— Nous avons appris avec moins de surprise que de plaisir, dit le Journal du Cher, que le ministre de l'intérieur a invité l'administration de la ville de Bourges à réduire à 6,000 f. la somme de 20,000 f. qu'elle avait votée pour subvenir aux dépenses des fêtes par lesquelles elle se propose d'honorer Madame, duchesse de Berry, à son passage. L'élan de cœur et d'amour pour l'auguste famille des Bourbons qui a si généreusement inspiré notre administration municipale, et l'esprit d'économie et de modération que le ministre de l'intérieur a sans doute puisé à une source plus élevée, expriment des sentimens également honorables et dignes des actions de grâces des habitans de la ville de Bourges. Cette économie des fonds publics, en même tems qu'elle permet à l'administration de tendre une main secourable aux indigens dans cette circonstance, nous conserve l'espoir que certaines réparations urgentes seront faites, et que l'établissement utile, comme moyen de salubrité, dont elle a si heureusement conçu le projet depuis plusieurs années, ne sera pas indéfiniment ajourné.

— On vient de découvrir à St-Briac deux mines, dont l'une paraît être de cuivre et l'autre de plomb. Ce dernier minerai semble être combiné avec une substance propre à la confection de la porcelaine. Ces mines ne sont distantes l'une de l'autre que d'un quart de lieue, et situées sur le bord de la mer, ce qui peut en faciliter l'exploitation, qui commencera vers le 15 octobre prochain.

Une fête a eu lieu à ce sujet, le jeudi 4 septembre, et les mines ont été baptisées avec pompe: celle de cuivre, qui fait partie d'un terrain appartenant à M. Lemouf, maire de St-Briac, a reçu le nom de *Lys de Navarre*; l'autre porte celui de *la Rose d'Angleterre*: celle-ci est située sur un terrain appartenant à M. Joseph Savary, cultivateur.

On augure beaucoup de la production de cette découverte, qui, si elle remplit les espérances que l'on a conçues, doit enrichir le pays.

— Nous avons parlé des miracles opérés à Nantes par madame Saint-Amour. Voici ce qu'on nous mande au sujet de ce singulier personnage qui joue à Nantes un rôle presque important.

Mme Saint-Amour (c'est du moins le nom qu'elle se donne), âgée d'environ trente ans, se disant femme d'un officier supérieur en activité à Paris, s'annonce comme éclairée de la lumière céleste. En moins d'un jour, une ville de cent mille habitans, toute commerçante, néglige ses affaires pour ne plus s'occuper que de la sainte: on ne la désigne pas autrement. Deux mille personnes vont assiéger sa porte, y passent même la nuit dans l'espoir d'être admises à la voir et à se faire guérir de sa main. Le boiteux, l'aaveugle, le paralytique, le muet, le sourd se pressent sur son passage. « Le croiriez-vous, dit notre correspondant, à la bourse, au tribunal, au spectacle, dans tous les bureaux, chacun en parle, et il faut une certaine hardiesse pour exprimer hautement des doutes sur sa mission. J'ai vu un des hommes les plus marquans de la ville, le directeur des contributions indirectes, courant derrière sa voiture et implorant une audience. L'ex-président de l'académie l'a reçue à sa table et la consultée avec une bonne foi qui m'a fait peine. Des négocians notables vont briguer à sa porte l'honneur d'être admis. Je ne reconnais plus nos froids et graves Bretons. Déjà les habitans des campagnes couvrent les routes pour venir adorer la sainte. Elle habite, dans un des faubourgs les plus pauvres, une modeste maison d'artisan. Une voiture de place la promène dans la ville. Tous ses soins sont gratuits. Ce qui frappe le plus les consciences, c'est qu'elle se dit envoyée de Dieu: elle prétend appartenir à la secte des illuminés. Les gens raisonnables la soupçonnent d'être l'émissaire d'une autre secte qui depuis quelques années essaie de tous les genres de jonglerie pour rétablir sa domination. »

L'auteur d'une autre lettre qui nous est adressée sur le même sujet s'étonne que l'autorité ne mette pas fin à cette mystification. Que veut-on que l'autorité fasse contre une sottise crédulité? Tant que cette femme n'aura d'autre tort que de tourner de pauvres têtes, sans danger pour le bon ordre, sans dommage pour la bourse ou la santé des dupes, elle ne sera justiciable que de la publicité qui a fait justice de charlatans plus redoutables.

— Le nouveau Journal asiatique contient les détails suivans sur les bibliothèques de Constantinople:

« M. Schulz, professeur de l'Université de Giessen, et membre de notre société asiatique, partit de Paris au milieu de l'été de 1826, pour exécuter un voyage littéraire en Asie, et particulièrement dans l'empire persan. Le désir du jeune savant était de posséder des catalogues exacts des manuscrits que renferment les diverses bibliothèques de Constantinople; mais il eut quelque peine à y réussir. Il n'y avait pas encore long-tems qu'un firman avait défendu à tous les libraires de Constantinople de vendre aux non-musulmans des manuscrits arabes, persans ou turcs. Le drogman de l'ambassade française ayant demandé pour M. Schulz l'entrée des mosquées, auxquelles, comme on sait, la plupart des bibliothèques sont attachées, le reiss-effendi refusa nettement cette permission. Enfin, le jeune voyageur ayant fait connaissance avec plusieurs savans *ulémas* et autres, qui le comblèrent de politesse et de bonté, dut à leurs conseils et à leurs recommandations de pouvoir parcourir et examiner à son aise les plus riches de ces établissemens. M. Schulz se montre plein de gratitude pour les prévenances et les égards dont il a été l'objet dans ses visites aux bibliothèques. S'il avait à se plaindre de quelque chose, ce serait seulement des politesses fatigantes dont on l'accablait.

« Il lui parait difficile de dire combien de bibliothèques il y a dans la vaste enceinte de Constantinople: beaucoup sont presque inconnues, qui sont cependant aussi riches en bons ouvrages que les plus célèbres. Il n'importe que trente bibliothèques, pour la plupart très-considérables, qu'il avait visitées au moment où il écrivait. Il lui aurait fallu bien des mois pour copier seulement les catalogues de tout les manuscrits qu'elles renferment: aussi dirigea-t-il presque uniquement son attention sur les *historiens*. Il rencontra dans cette classe des ouvrages vraiment précieux, des ouvrages dont, en Europe, les noms mêmes ne sont point connus, ou que l'on croit généralement perdus. En se bornant ainsi, il a pu dresser un grand catalogue, en langue turque, des livres d'histoire et de géographie qui se trouvent dans seize des principales bibliothèques de Constantinople. En même tems, M. Schulz faisait des extraits de quatre historiens, dont aucun, à ce qu'il pense, n'est encore parvenu jusqu'en Europe. Ces auteurs sont: *Ibn-Alathir*, *Ibn-Alasakir*, *Ibn-Aladim* et *Ibn-Khalidoun*: tous jouissent d'une grande réputation en Orient, les deux premiers surtout.

« Les ouvrages d'Ibn-Asakir et d'Ibn-Aladim sur Damas et sur Alep sont, dit M. Schulz, des productions tout à fait colossales. On a de la peine à concevoir comment un seul homme a pu, non pas composer, mais seulement copier un ouvrage aussi gigantesque que l'est celui d'Ibn-Asakis, qui forme onze volumes in-folio, et qui se compose, d'après un calcul qui est loin d'être exagéré, de 20 à 22 mille pages in-folio d'une très-petite écriture, c'est-à-dire d'un million de lignes, et de 50 à 60 millions de lettres. »

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ANGLETERRE.

Londres, 12 septembre.

Nous pouvions recevoir des nouvelles de Schumla et de Varna jusqu'au 20 du mois dernier, mais les dernières que nous en avons reçues sont du 11. Les journaux français

de mercredi annonçaient la reddition de la place de Varna; mais un article d'Odessa, à la date du 18, contredit cette nouvelle en disant que la capture des vaisseaux par l'amiral Greigh a été contondue avec le bombardement et l'assaut de cette place. Nous n'espérons pas recevoir de Schumla aucun avis important avant le retour de l'empereur à l'armée, qui est, dit-on, différé jusqu'au commencement de septembre. Durant son séjour à Odessa, lord Heytesbury a de fréquentes conférences avec le ministre comte Nesselrode, qui paraît avoir répété l'assurance que le gouvernement russe ne voulait pas faire de conquêtes, laquelle assurance a été renouvellée verbalement à lord Heytesbury par l'empereur lui-même.

S. M. I. a souvent déclaré à notre souverain comme aux autres gouvernemens de l'Europe, qu'elle n'avait en vue ni la destruction ni le démembrement de l'empire turc; mais l'empereur demande une indemnité pour les dépenses de la guerre et pour les pertes que ses sujets ont éprouvées. Il insiste sur la stricte exécution du traité d'Acker-mann, sur la liberté de la navigation dans la mer Noire. Peut-il y avoir dans le pays une personne, quelles que soient ses idées hostiles envers la Russie, qui puisse nier que ce sont des demandes que la Russie a le droit de faire? Si la Turquie a provoqué la guerre, elle ne peut se plaindre que son ennemi, s'il triomphe, lui en fasse supporter les frais. Si elle déclare qu'elle n'a fait un traité que pour en violer les dispositions, peut-elle trouver extraordinaire que la Russie insiste sur la stricte exécution du traité.

L'inviolable garantie de la navigation libre de la mer Noire est, nous en sommes convaincus, la réclamation que la Turquie considérera comme la plus incommode, parce qu'elle la privera de la clé de la mer Noire; et tant qu'elle la possèdera, elle peut fermer à plaisir le Bosphore et les Dardanelles, et rendre la mer Noire bien moins importante pour le commerce de la Russie. La Russie peut faire le commerce d'une partie de cette mer à l'autre; mais elle ne peut étendre son commerce à la Méditerranée et à toutes les autres mers. Dans la demande relative à la navigation libre, elle peut en conséquence être persuadée que la Russie ne posera pas les armes avant de l'avoir obtenue.

Comme le démembrement de l'empire turc n'est pas l'objet de la guerre, Constantinople restera gouvernée de la même manière, et l'honorable garantie de la liberté de la mer Noire ne pourra conséquemment s'opérer que par la destruction des forts des deux rives, depuis l'entrée de la mer Noire jusqu'à Constantinople, et celle des forts sur les côtes de la mer Marmara et des Dardanelles. L'exclusion des vaisseaux militaires de toutes les nations de ce détroit maritime, semblerait être le préliminaire de la destruction des forts. Quant à nos intérêts dans une telle mesure, il est évident qu'ils ne pourraient être lésés que si la navigation était obstruée, et il serait ridicule de craindre que la Russie, fermant le Bosphore et les Dardanelles, elle combat pour les tenir ouverts et libres, et il est de son intérêt de les entretenir en cet état, parce que son intérêt est d'étendre son commerce de la mer Noire à toutes les parties du monde. Et comme les importations seraient encouragées proportionnellement à ses exportations, un débouché bien plus vaste encore serait ouvert à notre commerce. Ces observations ont été suggérées par l'opinion de plusieurs écrivains qui pensent que la navigation libre de la mer Noire n'est pas un objet que nous devrions faciliter ou désirer.

ITALIE.

Ancône, 23 août.

MM. Stratford-Canning, Ribeaupierre et Guillemot, sont réunis à Corfou depuis le 9, et occupés, dit-on, à rédiger une déclaration qui sera publiée au nom des trois puissances médiatrices, aussitôt que l'expédition française sera arrivée en Morée. Cette déclaration doit faire connaître le but de l'expédition et ses motifs. On pense qu'immédiatement après son arrivée à sa destination, les trois ambassadeurs se rendront à Poros, où ils auront des conférences avec le gouvernement grec; on ajoute que leur présence dans cette ville ne sera pas de longue durée: comme ils ont loué ici des appartemens pour un an, on pense qu'ils y feront un assez long séjour.

L'amiral de Rigny a donné connaissance au général égyptien de la prochaine arrivée de l'expédition française, et l'a engagé de nouveau à évacuer la Morée sans délai. (Suivent quelques détails sur l'hésitation d'Ibrahim; ils ont perdu tout intérêt depuis que l'on a connaissance de la convention d'Alexandrie.)

Le comte Bulgari, conseiller-d'état russe, est arrivé ici pour passer en Grèce; il est aussi arrivé un chasseur russe avec des dépêches pour M. de Ribeaupierre; il va les porter à Corfou.

On parle ici d'une expédition que les Anglais doivent envoyer dans l'île de Candie.

On prétend que le gouvernement grec a résolu d'envoyer des ambassadeurs auprès des trois puissances médiatrices, pour les remercier des bienfaits qu'il en a reçus: on dit que le prince Mavrocordato ira à ce sujet à Paris; le comte Viorio-Capo d'Istria, à Londres, et M. Gio anni Genata à Odessa.

(Gazette d'Augsb. arg.)

AUTRICHE.

Vienne, le 5 septembre.

L'impératrice Marie-Louise, archiduchesse de Parme, est arrivée ici hier avec le prince de Reichstadt, son fils. Aujourd'hui, ce jeune prince, revêtu de son uniforme, a fait pour la première fois une visite aux membres de la famille impériale et au président du conseil militaire.

RUSSIE.

Odessa, 26 août 1828.

La grande chaleur a fait place à un tems pluvieux qui facilite beaucoup nos opérations militaires. Choumla est étroitement investi, et les sorties faites par les turcs dans le but de rétablir leurs communications avec Andrinople ou Routhouk ont toujours été repoussées avec perte. Quoiqu'ils eussent, le 19, attaqué une aile de corps du général Radiger avec une telle vivacité qu'ils étaient presque parvenus à se frayer un chemin, la présence du général et les manœuvres qu'il ordonna, déjouèrent leurs desseins. Varna est près de sa chute. L'amiral Greigh s'est, dit-on, emparé du port, et quoique l'eau n'y soit pas assez profonde pour y porter les gros bâtimens, il paraît cependant que les chaloupes canonnières et les galiotes à bombes ont pu mouiller assez près des ouvrages de la forteresse pour être en état de les canonner avec succès.

Le capitain-pacha se défend bravement, et la garnison, forte de plus de 26,000 hommes, fait de fréquentes sorties que l'infanterie russe repousse à la baïonnette. Le comte Menzikow, blessé dans une de ces sorties, a été obligé de remettre le commandement au comte Woronzow. On assure que les vivres sont rares dans la place, ce qui doit être d'autant plus sensible avec une garnison aussi nombreuse. On dit que le capitain-pacha demande instamment des instructions et des secours à Constantinople, mais ils ne pourraient guère lui parvenir, parce que nous occupons toutes les avenues de la ville, de telle sorte que depuis quelques jours personne ne peut ni entrer ni sortir.

L'empereur doit être le 7 devant Varna, où tout sera préparé pour donner un assaut.

On apprend du général Paskewitch que pendant qu'il faisait filer une partie de ses troupes dans le pachalik d'Erzeroum, il en envoyait d'autres divisions contre les places d'Akhaltziké et d'Ardancusti dont il s'est emparé par surprise. Ces deux forteresses qui servent de places d'armes sont, avec Poti, d'une grande importance pour assurer au général Paskewitch l'arrivée des renforts nécessaires. (Gazette d'Angsbourg.)

ANNONCES.

LIBRAIRIE DE LOUIS BABEUF,

Rue St-Dominique, n° 2.

MUSÉE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE, ou Recueil des principaux tableaux, statues et bas-reliefs des collections publiques et particulières de l'Europe, dessiné et gravé à l'eau forte, par Reveil; avec des notices descriptives, critiques et historiques, par Duchesne aîné, 1 fr. la livraison de 6 planches et 6 feuillets de texte en français et en anglais, sur format petit in-8°. Une livraison est mise en vente tous les dix jours.

Tout le monde connaît de nom au moins Raphaël, Rubens, Vandyck, Michel-Ange, Paul Véronèse, Claude Lorrain, le Poussin, le Bramante, Teniers, Léonard de Vinci, et une foule d'autres artistes célèbres, dont les chefs-d'œuvre décorent les musées et galeries particulières de l'Europe. Mais les productions de ces maîtres de l'art, ne sont en général appréciées que par les voyageurs, par quelques personnes privilégiées, qui visitent les grandes villes de l'Europe. La vue en est interdite au commun des amateurs, et les artistes même ne peuvent bénéficier des avantages qui résulteraient pour eux de l'étude de cette foule de chefs-d'œuvre de tous les pays et de toutes les écoles. Un ouvrage qui contiendrait dans son ensemble, la réunion de ces chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture, serait donc d'une utilité immédiate, et contribuerait nécessairement aux progrès des beaux-arts dans toute l'Europe.

C'est pour parvenir à ce but que M. Andot a imaginé la publication du Musée que nous annonçons aujourd'hui. Les livraisons que nous avons sous les yeux se font remarquer par une grande variété dans le choix des sujets, une parfaite exécution de la part de l'artiste, M. Reveil. Le texte écrit avec beaucoup de goût et de jugement, par M. Duchesne, est fort intéressant.

On souscrit à Lyon, Chez Louis BABEUF, rue Saint-Dominique, n° 2, où l'on peut voir les livraisons déjà publiées. (219)

ANNONCES JUDICIAIRES.

Par acte sous signature privée, en date du trois août dernier, transcrit sur les registres du greffe du tribunal de commerce de Lyon, et affiché dans l'auditoire dudit tribunal, la société de commerce pour la vente des rouenneries, qui a

existé en cette ville sous la raison de Blandin et Berrier, a été dissoute, à compter du vingt juillet dernier, et la liquidation a été déferée à la demoiselle Berrier.

Lyon, le 17 septembre 1828. BLANC, avoué. (226)

Dimanche prochain, vingt-un septembre mil huit cent vingt-huit, à trois heures de relevée, en la commune de Vourles, dans la maison dépendant de la succession de Pierre Regnier, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant, de la récolte pendante par racines, dans deux vignes dépendant de ladite succession.

Cette vente sera faite à la requête des héritiers sous bénéfice d'inventaire dudit Pierre Regnier, en vertu d'ordonnances de M. le président du tribunal civil de Lyon. (227)

Samedi prochain, vingt septembre mil huit cent vingt-huit, neuf heures du matin, sur la place de la Fromagerie de cette ville, il sera procédé à la vente au comptant d'objets mobiliers, consistant en commode, bureau, banque, placard, balances, etc., etc. BLANCHARD. (221)

Samedi prochain, vingt septembre mil huit cent vingt-huit, neuf heures du matin, sur la place St-Michel de cette ville, il sera procédé à la vente au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en tables, comptoir, horloge, glace, etc., etc. BLANCHARD. (222)

Le samedi, vingt septembre mil huit cent vingt-huit, neuf heures du matin, sur la place Sathonnay de cette ville, il sera procédé à la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, des meubles et effets saisis au préjudice du sieur Bouteille; lesquels consistent en tables, chaises, batterie de cuisine, lits garnis, commodes, etc. SIMON jeune. (223)

ANNONCES DIVERSES.

VENTE VOLONTAIRE.

Le 20 du courant, dix heures du matin, pardevant M. Laforest, notaire à Lyon, et l'un de ses collègues, en l'étude dudit M^e Laforest, rue de la Barre, n° 2, il sera procédé, par le ministère de M^e Blanc, l'un des commissaires-priseurs de cette ville, à la vente aux enchères de l'ancien café Teissier, actuellement exploité par Ar.oux et C^e, et connu sous la désignation de Café du Messager des Dieux. Ce café est en pleine activité.

La vente comprendra les objets mobiliers, décors, agencemens, avantages du bail et autres dépendances, comme aussi les recouvrements.

La vente se fera en trois lots.

Le premier comprendra le fonds de café avec achalandage, bail, effets mobiliers, agencemens et tous les décors, à l'exception du Mercure qui orne la principale salle. Cette statue composera le second lot. Le troisième lot comprendra les recouvrements.

Après les enchères sur chaque lot séparé, il sera ouvert une enchère générale sur les trois lots réunis, qui sera préférée, si elle est égale ou supérieure aux enchères partielles.

Les clauses et conditions de la vente dont il a été dressé acte seront communiquées par ledit M^e Laforest, qui est chargé de recevoir des offres et de traiter de gré à gré avant l'adjudication. (205—3)

A VENDRE.

Une maison située à Fézin, bien bâtie, consistant en trois grandes pièces au rez-de-chaussée, trois chambres au-dessus et trois greniers, écurie, fênil, hangar, grande cour complantée d'arbres, joli jardin, le tout clos de mur. On y joindra au besoin, bois, terre et prés.

S'adresser, pour les renseignements et conditions de la vente, au sieur Fein fils, huissier à St-Symphorien-d'Ozon, et à Fein père, huissier à Fézin (Isère). (220)

A vendre de suite.

Un ancien fonds de mercerie demi gros et détail. S'adresser au bureau du journal. (120—10)

AVIS.

INSTITUTION AUXILIAIRE DE L'ÉCOLE DE DROIT

POUR LES ÉTUDIANS NATIONAUX ET ÉTRANGERS,

Située rue de l'Est, n° 9, et rue d'Enfer, n° 60, sur le jardin du Luxembourg, près l'École de Droit, à Paris, et dirigée par M. DARRAGON, professeur de l'Université, ex-maître de pension, auteur de plusieurs ouvrages d'Éducation, et gradué de Droit.

PENSION.

Le prix de la pension est de 1,800 francs pour l'année scolaire, commençant le 1^{er} novembre et finissant le 1^{er} septembre.

Elle se paie d'avance: le tiers en entrant, le second tiers au 15 février, et le dernier tiers au 15 mai.

Ceux des Elèves qui, ayant passé les dix mois d'étude dans l'Établissement, restent pendant les vacances, paient 200 fr. pour ce tems.

Lorsqu'un Elève cesse de faire partie de la maison, le quartier commencé reste acquis à l'Établissement.

On paie en entrant, pour tout le tems de la pension, 60 fr. pour location de lit.

Le blanchissage et le raccommodage sont de 120 fr. pour l'année scolaire.

Les maîtres d'agrément et les frais de maladie sont à la charge des parens.

Chaque Elève doit apporter en entrant douze serviettes et deux paires de draps, dont une paire sera retenue quand il se retirera.

Le nombre des Elèves de son Établissement étant limité, M. DARRAGON doit prévenir les parens qui désireront des places de vouloir bien en faire la demande le plus tôt possible.

On ne reçoit que les lettres affranchies. (228)

On propose d'échanger une maison à Lyon, au prix de 70,000 fr. contre une maison de campagne aux environs de Lyon, d'un prix inférieur et moyennant un retour.

S'adresser à M^e Guillermin, notaire à Lyon, rue Bât-d'Argent, n° 12. (224)

HOTEL DE FRANCE,

Rue du Gare, n° 5, près le Grand-Théâtre.

TABLE D'HÔTE.

	Le repas.	Le mois.
A 10 heures :	DÉJEUNER à 1 fr. 20 c.	30 fr.
A 1 heure :	DINER à 1 fr. 50 c.	40
A 2 heures :	DINER à 2 fr.	45
A 4 heures :	DINER à 2 fr.	45
De 7 à 10 heures :	SOUPER à 75 c.	20

On sert à la carte et l'on porte en ville. (200—2)

M^{me} CONSTANCE CAVENDISH, DE LONDRES,

Professeur de langue anglaise, rue Lanterne, n° 5, au 1^{er}. Ses leçons sont simples, faciles, et elle garantit à l'élève studieux une bonne prononciation en quatre mois d'étude. (162—4)

Les sieurs Couchoud fils et Poncet, marchands de charbon, tenant les magasins d'approvisionnement de la ville, ont l'honneur d'informer le public qu'ils continueront jusqu'au 1^{er} octobre de livrer les qualités de charbon aux prix suivans:

Perrat, 1 ^{re} qualité.	à 2 f. 25 c.
Id. 2 ^e id.	à 2 10
Grêle, 1 ^{re} id.	à 2
Id. 2 ^e id.	à 1 85
Menus charbons.	à 1 50

Le tout franc de port.

La présence de deux mesureurs jurés, jointe à l'exactitude et aux soins qu'ils mettront dans leurs livraisons, leur fait espérer que bientôt ils auront acquis la confiance qu'à juste titre ils réclament.

Les personnes qui n'auront pas d'emplacement suffisant pour y mettre leurs provisions, trouveront près de ces Messieurs la facilité de les enlever à leur volonté moyennant des arrhes.

Les demandes peuvent être faites soit en personne ou par lettres, toujours à leur adresse, place St-Michel, ancien bâtiment de l' Arsenal, à Lyon.

Il a été perdu mardi, 16 septembre, dans le quartier des Capucins, un livre de liseur de dessin, couvert en bleu, avec les lettres initiales gravées sur un écusson A. B. et C^e. Récompense à la personne qui le remettra à M. Perret, papetier, au bas de la Grande-Côte, n° 1. (225)

SPECTACLES DU 19 SEPTEMBRE

GRAND-THÉÂTRE PROVISOIRE.

MA TANTE AUBRE, opéra. — LES CHATEAUX EN ESPAGNE, comédie.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS.

ROCH L'EXTERMINATEUR, mélodrame. — LA DEMOISELLE A MARIER, vaudeville. — LE REMPLAÇANT, mélodrame.

BOURSE DU 16.

Cinq p. 0/0 consol. jous. du 22 sept. 1828. 105f 80 75 80 90 105f

85.

Trois p. 0/0, jous, du 22 juin 1828. 75f 95 90 85 90.

Actions de la Banque de France, jouissance de janvier 1827.

1845f 1840f.

Rentes de Naples.

Cert. Falconnet de 25 ducats, change variable, jous, de janvier

79f 15 10 15 20 25 79f 20.

Id. français, de 59 ducats chan. fixe 423 45 59, jous, de janvier

1828.

Oblig. de Naples, emp. Rothschild, en liv. ster. 25f. 50.

Rente d'Espagne, 5 p. 0/0 cert. franç. Jous, de mai 1828.

Empr. royal d'Espagne, 1825. Jous, de janv. 1828. 75 1/2 5/8.

Rente perpétuelle d'Esp. 5 p. 0/0. Jous, de janv. 49 1/2 5/8 1/2.

Met. d'Autriche 1000 fl. 125f de rente. Ad. Rothschild.

Emp. d'Haiti rembours. par 25. eme. Jou. de juil. 1828. 665f 662f 50.